

# LE CLUB AUTOMOBILE

## Documents obligatoires pour modifier une carte grise selon votre situation :

- Demande de certificat d'immatriculation** remplie, datée et signée (+ tamponnée si société)
- Mandat** rempli, daté et signé (+ tamponné si société) pour effectuer les démarches à votre place
- Copie **pièce d'identité** recto/verso en cours de validité du/des titulaires (CNI, passeport, titre de séjour) ou du gérant (dans le cas de société)
- Copie **permis de conduire** du/des titulaires (pour les particuliers uniquement)
- Copie **attestation d'assurance** en cours de validité
- Copie **justificatif de domicile** du/des titulaire(s) ou de l'hébergeur (téléphone, internet, quittance loyer, gaz, électricité, avis impôt...) ou extrait k-bis bleu pour les sociétés – de 6 mois

*En cas d'hébergement :*

- Attestation d'hébergement originale
- Copie pièce d'identité recto/verso en cours de validité de l'hébergeur
- Copie preuve de l'hébergement au nom du/des titulaire(s) (RIB, attestation carte vitale...)

## En cas de duplicata de carte grise :

- Attestation de déclaration de perte ou de vol** enregistré en Commissariat originale

## En cas de changement de domicile :

- Carte grise** originale (ancienne immatriculation) ou photocopie (nouvelle immatriculation)

### En cas de véhicule acquis en France

- Carte grise** originale, barrée, datée « vendue le... » et signée par le vendeur
- Certificat de cession** original, daté, signé par l'acheteur et le vendeur ou Facture de vente
- Rapport **contrôle technique français** (- 6 mois) pour véhicule de + 4 ans

*Si le véhicule a été acheté chez un professionnel de l'automobile :*

- Déclaration d'achat** originale du vendeur professionnel

### En cas de véhicule acquis à l'étranger

- Certificat d'immatriculation étranger** original (si le véhicule a transité par plusieurs pays européens, fournir tous les certificats de cession ou factures)
- Certificat ou Facture de vente**
- Quitus fiscal** ou dispense original
- Certificat de Conformité Européen** ou attestation de d'identification ou PV de réception à titre isolé de la DRIRE original
- Rapport **contrôle technique français** (- 6 mois) pour véhicule de + 4 ans

Le montant de la carte grise et les frais de dossier sont à payer en CB uniquement.

Nous sommes connectés avec le Centre de Paiement de la Préfecture qui établira immédiatement votre immatriculation.